



**LIGUE**  
**BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**



**CIRCUIT ORANGE**

7-10 ans



*Cahier des charges*



## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION .....	3
DESCRIPTIF : .....	3
CANDIDATURES : .....	3
ORGANISATION SPORTIVE.....	4
RÈGLEMENTS : .....	4
PARTICIPATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES : .....	4
DÉROULEMENT DES ÉPREUVES : .....	4
JUGE-ARBITRAGE : .....	4
DÉROULEMENT DES PARTIES : .....	5
DÉCOMPTE DES POINTS : .....	5
PROGRAMMATION DES PARTIES : .....	6
LES BALLES : .....	6
ORGANISATION MATÉRIELLE.....	6
LES INSTALLATIONS : .....	6
LES COURTS : .....	6
DROITS D'INSCRIPTIONS : .....	6
RECOMMANDATION MÉDICALE : .....	6
RÉCOMPENSE : .....	6
PHASE FINALE RÉGIONALE .....	7
DESCRIPTIF : .....	7
RÈGLEMENTS : .....	7
MODE DE QUALIFICATION : .....	7
DÉROULEMENT DES PARTIES : .....	7



## **PRÉSENTATION**

### **DESCRIPTIF :**

Le Circuit orange permet aux jeunes de 7 à 10 ans ayant un niveau orange d'avoir accès à un nombre suffisant de tournois dans leur catégorie sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

La Ligue, avec la création de circuit, entend développer la pratique du tennis pour cette catégorie de joueurs représentant un vivier important de licenciés. Nos jeunes doivent pouvoir aborder la compétition homologuée sans stress avec pour ambition de prendre goût à la compétition.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'aborder la compétition :

- En créant un circuit de tournois Orange d'un niveau quantitatif et qualitatif suffisant ;
- En créant un format de jeu adapté à ce jeune public ;
- En leur permettant de voyager plus ou moins loin à plusieurs et se mesurer à de nouveaux compétiteurs ;
- En leur permettant de jouer contre des licenciés de leur niveau, en jouant plusieurs matchs, dans un état d'esprit sportif ;
- En leur permettant de prendre part à des compétitions ludiques, des « compétitions plaisir ».

### **CANDIDATURES :**

Les candidatures des clubs organisateurs doivent être transmises à la Ligue qui les étudie et les homologue en Circuit Orange. La Ligue est garante du respect du cahier des charges par ses clubs organisateurs. Les clubs organisateurs s'engagent à respecter ce cahier des charges de la compétition orange.



## **ORGANISATION SPORTIVE**

### **RÈGLEMENTS :**

Ces tournois se déroulent dans le respect des règlements sportifs de la FFT et du cahier des charges.

### **PARTICIPATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES :**

Ces tournois sont strictement réservés aux joueurs et aux joueuses de niveau orange de 7 à 10 ans comme cela est prévu par le programme Galaxie Tennis.

Dans le cadre du circuit Orange, aucune limite de participant(e)s n'est fixée. Cependant, il est fortement conseillé de ne pas refuser d'inscriptions afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir prendre part à la compétition.

### **DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :**

Deux options s'offrent à l'organisateur concernant le déroulement des épreuves :

- **Option 1 : Format TMC.** Organisation de la compétition selon les modalités d'un Tournoi Multichance
- **Option 2 : Format Poules.** L'organisateur crée plusieurs poules afin de permettre un maximum de parties aux participant(e)s. Dans le cas d'une organisation sous ce format, les rencontres d'une même poule se jouent la même journée.

*NB : Priorité aux tableaux de même sexe. La mixité sera possible au vue du nombre de participant(e)s, cependant demander l'accord aux participant(e)s avant le début de l'épreuve.*

### **JUGE-ARBITRAGE :**

Un JAT 1 est compétent pour organiser le déroulement des parties.

À l'issue de l'épreuve, le juge-arbitre doit faire parvenir les tableaux aux responsables de la Compétition Orange de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis.



# LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## **DÉROULEMENT DES PARTIES :**

Le choix du format de jeu est laissé à la discrétion de l'organisateur.

Les parties peuvent se dérouler selon les formats suivants :

- 2 sets à 4 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 3/3 ; 3<sup>e</sup> set en super jeu décisif à 10 points (une manche sans jeu décisif étant gagnée à 4 jeux).

Les scores possibles des deux premières manches sont : 4/0, 4/1, 4/2 et 4/3. Ce format correspond au format 6 des règlements sportifs de la FFT. Format autorisé pour les 9-10 ans.

- 2 sets à 3 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 2/2 ; 3<sup>e</sup> set en super jeu décisif à 10 points (une manche sans jeu décisif étant gagnée à 3 jeux).

Les scores possibles des deux premières manches sont : 3/0, 3/1 et 3/2. Ce format correspond au format 5 des règlements sportifs de la FFT. Format autorisé pour les 7-8 ans.

Le Circuit Orange respecte obligatoirement ces formats de jeu.

Le temps de repos qui doit être accordé aux jeunes joueurs et joueuses entre chaque partie est de 30 minutes minimum, que ce soit pour un format 5 ou un format 6. Cette pause devant permettre à la participation à d'autres activités permettant l'amusement de l'enfant.

Le nombre de parties par jour, pour ce type de format est de 4 parties maximum dont 3 simples.

## **DÉCOMPTE DES POINTS :**

Sur la base du tableau final, fourni par le juge-arbitre, le décompte des points se fera par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis.

Un match joué permettant le gain d'un point. Les joueurs ayant le plus grand nombre de points pourront ainsi prétendre participer à la phase finale régionale organisée par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis.



# LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## **PROGRAMMATION DES PARTIES :**

La programmation des parties « en suivi de » est conseillée car elle permet un gain de temps non négligeable.

## **LES BALLES :**

La balle orange est utilisée. Un minimum de 3 balles est fourni par le club organisateur.

## **ORGANISATION MATÉRIELLE**

### **LES INSTALLATIONS :**

La structure d'accueil doit être composée au minimum d'un club house avec vestiaires.

### **LES COURTS :**

Le club doit mettre à la disposition de la compétition un nombre suffisant de courts, sur un même site, pour que le tournoi se termine dans les délais. Les courts doivent être adaptés à la compétition orange. (18m x 8,23m, filet de 0,80m).

Il est préconisé un nombre de deux courts minimum et de même surface.

Les courts doivent être propres, correctement aménagés et comprendre un minimum de chaises ou de bancs pour les joueurs et les joueuses, d'un filet en bon état, de piquets et d'un panneau de score.

### **DROITS D'INSCRIPTIONS :**

Le montant des droits d'inscriptions est laissé à la discrétion du club organisateur.

### **RECOMMANDATION MÉDICALE :**

L'organisateur peut faire appel à un médecin et à un kinésithérapeute. Il est recommandé que l'un ou l'autre puissent être joignables.

### **RÉCOMPENSE :**

Les récompenses sont laissées au choix de l'organisateur. Un goûter doit être prévu à la fin de la journée.



## **PHASE FINALE RÉGIONALE**

### **DESCRIPTIF :**

Les différents tournois inscrits dans le Circuit Orange permettent la qualification à la phase finale régionale. Celle-ci se déroule sur les douze courts en terre battue du site tennistique du Lac Kir à Dijon. Cette phase étant organisée par la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis.

### **RÈGLEMENTS :**

Cette phase finale se déroule dans le respect des règlements sportifs de la Fédération Française de Tennis et du cahier des charges.

### **MODE DE QUALIFICATION :**

La qualification des 24 joueurs et des 24 joueuses à la phase finale régionale intervient suite au décompte des points cumulés par chaque joueur et chaque joueuse, ayant participé aux différents tournois de la phase qualificative du Circuit Orange.

#### Cas particuliers :

- Dans le cas où une égalité est constatée entre deux participant(e)s à l'issue du décompte des points, sera qualifié celui ou celle ayant participé au plus grand nombre de tournois.
- Dans le cas d'un désistement (blessure, absence...) d'un ou d'une qualifié, sera repêché celui ou celle se trouvant à la 25<sup>e</sup> position au classement général et ainsi de suite.

### **DÉROULEMENT DES PARTIES :**

Les parties se dérouleront selon l'un des deux formats suivants :

- Format 6 des règlements sportifs de la FFT
- Format 5 des règlements sportifs de la FFT